


<p>REPUBLIQUE FRANÇAISE DEPARTEMENT DES YVELINES</p>	<p>C.C.A.S. DE LA CELLE SAINT-CLOUD</p>	<p>La Celle Saint-Cloud </p>
<p><b>CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.</b></p>		<p><b>Délibération n° DEL 26-11 Du 24 juin 2026</b></p>
<p>L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre juin, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqués à domicile le 17 juin 2026, se sont réunis dans le salon de la résidence Renaissance, sous la présidence de Monsieur Richard LEJEUNE, Président du Centre Communal d'Action Sociale.</p>		
<p>EN EXERCICE : 13 PRESENTS : 9 POUVOIRS : 2 VOTANTS : 11</p>	<p>POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0</p>	
<p>PRESENTS</p> <p>Monsieur Richard LEJEUNE, Maire et Président du C.C.A.S. Madame Anne CHAPELET, Maire Adjoint Monsieur Mohamed KASMI, Maire Adjoint</p> <p><i>Mesdames et Monsieur les Conseillers municipaux :</i> Madame Mahaba AL QAWACHI, Madame Danielle RAVILLION</p> <p><i>Mesdames et Messieurs les Membres associatifs :</i> Madame Christine BOREL, Madame Françoise CACLIN, Madame Abir SAMMOURI, Monsieur Alain ROZANSKI</p> <p>ABSENTS</p> <p>Monsieur Adrien BONIN, Madame Dominique PAGES, Madame Isabelle TANGISINA, Monsieur Philippe POUDOU</p> <p>PROCURATIONS</p> <p>Monsieur Adrien BONIN à Madame Mahaba AL QAHWACHI Monsieur Philippe POUDOU à Monsieur Mohamed KASMI</p>		
<p>Objet : <b>BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2026 – BUDGET PRINCIPAL DU C.C.A.S.</b></p>		
<p><i>Le Conseil d'Administration du C.C.A.S.,</i></p> <p>Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 1612-12, L.2121-14, L. 2121-31, L. 2313-1 et L.2121.29,</p> <p>Vu la délibération n° DEL 25 -32 du 17 décembre 2025 adoptant le budget primitif du C.C.A.S. (budget principal) pour l'exercice 2026,</p> <p>Vu la délibération n° DEL 26 -06 du 24 juin 2026 corrigeant la délibération DEL n°25 -32,</p> <p><i>Après en avoir délibéré</i></p> <p><i>À l'unanimité des membres présents et représentés,</i></p>		

**PROCEDE** aux inscriptions budgétaires nécessaires indiquées ci -dessous dans le cadre de la modification n°1 de l'exercice 2026 du budget principal du C.C.A.S. qui s'élève à un montant global de -21 431.63 € € et dont la balance générale peut se résumer de la manière suivante :

**FONCTIONNEMENT**

Dépenses	Montant
chapitre 011 - charges à caractère générale	9 575,87 €
chapitre 65 - Autres charges de gestion courante	- 52 854,52 €
chapitre 67 - Charges spécifiques	8 600 €
<b>total dépenses de fonctionnement</b>	<b>- 34 678,65 €</b>

Recettes	Montant
Nature 002 - résultat de fonctionnement reporté	109 575,87 €
Chapitre 74 - dotations et participations	- 144 254,52 €
<b>total recettes de fonctionnement</b>	<b>- 34 678,65 €</b>

**INVESTISSEMENT**

Dépenses	Montant
chapitre 21 - Immobilisations corporelles	13 247,02 €
<b>total dépenses d'investissement</b>	<b>13 247,02 €</b>

Recettes	Montant
Nature 001 - résultat d'investissement reporté	13 247,02 €
<b>total recettes d'investissement</b>	<b>13 247,02 €</b>

<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>- 21 431,63 €</b>
-----------------------	----------------------

<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>- 21 431,63 €</b>
-----------------------	----------------------

Cette décision modificative n°1 diminue le budget de fonctionnement de 34 678,65 euros : le nouveau budget de fonctionnement s'élève à 917 371,35 €.

Cette décision modificative n°1 augmente le budget d'investissement de 13 247,02 euros : le nouveau budget d'investissement s'élève à 28 397,02 €.

*La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.*

Pour extrait conforme au Registre  
Le Président du C.C.A.S.




Richard LEJEUNE

Maire

Vice-Président de Versailles Grand Parc

Accusé de réception en Préfecture  
078-267800480-20260624-DEL26-11-DE  
Date de transmission : 01/07/2026  
Date de réception en Préfecture : 01/07/2026  
Date de publication : 02/07/2026